

Procès verbal du conseil d'école n°1 de l'année scolaire 2020-2021
15 octobre 2021 à 18h

Présents :

Equipe enseignante : Maëlle Deglos-Opolczynski (directrice), Claire Desvergez, Valérie Maréchal (enseignantes), Martial Fernandez (enseignant)

Mairie : Nathalia Bricaud (Maire), Sandra Amaral (adjointe en charge des affaires scolaires)

Représentants de parents d'élèves : Typhaine-Marie Allain, Julie Robert, Bastien Fromentin, David Gomes

Absents excusés : Alexandra Gachignard, Inspectrice de l'Education Nationale

La séance est ouverte à 18h.

1. Résultats des élections et présentation du Conseil d'Ecole (le fonctionnement de cette instance)

Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance et le dépouillement eut lieu le vendredi 8 octobre 2021.

Il n'y a eu que 46 votants sur 130 soit un taux de participation d'environ 35% (1 bulletin nul).

Ont été élus : Typhaine-Marie Allain, David Gomes, Bastien Fromentin, Julie Robert (titulaires) et Ludivine Sellier (suppléante).

Le conseil d'école est une instance qui se réunit trois fois par an sur invitation de la Directrice et peut également se réunir de manière exceptionnelle si la situation le nécessite. Cette année, les deux prochains conseils d'école auront lieu le vendredi 11 mars et le mardi 14 juin à 18h00 à l'école.

Au conseil d'école, il y a des membres de droit (la directrice, tous les enseignants de l'école, le Maire, l'adjoint en charge des affaires scolaires ou leurs représentants, les représentants élus de parents d'élèves : autant de représentants que de classe et le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles <DDEN> lorsqu'il y en a un).

L'ensemble de ces membres a le droit de vote. L'Inspectrice de l'Education Nationale est également un membre de droit.

La directrice peut également inviter tous les acteurs de la vie scolaire : le RASED (psychologue scolaire, enseignants spécialisés, les intervenants chargés d'activités sportives et culturelles, l'ATSEM, l'équipe médicale scolaire, les assistants sociaux, les responsables périscolaire, les suppléants des représentants de parents d'élèves. Ces membres n'ont pas le droit de vote.

Rôle du conseil d'école et des délégués de parents d'élèves :

Le rôle des délégués est de représenter l'ensemble des parents d'élèves au sein du conseil d'école, il leur incombe de recueillir avant les différents conseils, les éventuelles questions ou remarques des parents d'élèves afin de donner à la Directrice les questions qui devront faire partie de l'ordre du jour (minimum 8 jours avant).

Il faut bien évidemment faire le tri entre les questions qui peuvent être débattues lors des conseils et celles qui sont du ressort d'une classe et qui doivent être réglées individuellement entre un enseignant et un parent d'élève.

Le conseil d'école statue sur le projet d'école, le règlement intérieur, le projet d'organisation du temps scolaire. Il est invité à donner son avis sur le fonctionnement de l'école et les questions intéressant la vie de l'école : utilisation des moyens alloués, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité des enfants...

Tout ceci doit être réalisé avec pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de l'école entre les différents acteurs dans le but de l'épanouissement personnel et intellectuel de l'enfant.

Petits rappels sur le rôle de chacun des acteurs de l'école :

- 1- La Mairie gère la cantine, les activités extra-scolaires (garderie, centre de loisirs), le personnel communal et les locaux. L'école et les enseignants sont gérés par l'Education Nationale par voie hiérarchique c'est-à-dire enseignants, Directrice, Inspectrice, Directeur Académique, Rectrice, Ministre. C'est l'Education Nationale qui gère les règles de l'école et les enseignants.
- 2- Les informations que nous transmettons doivent être des informations officielles données par voie hiérarchique et en aucun cas des informations émanant des médias.
- 3- Les parents peuvent demander des informations à l'enseignant de leur enfant sur un évènement passé mais, ils ne doivent pas intervenir dans la gestion de l'école (programmes, pédagogie, gestion des conflits entre les élèves...).

2. Vote du règlement intérieur

Il n'y a pas eu de modification cette année. La Directrice demande aux participants si le règlement a pu être lu en avant et procède au vote. Les participants ont pris connaissance du règlement intérieur.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

3. La rentrée 2021-2022, effectifs, répartition, prise en charge des enfants en difficulté (RASED, AVS), bilan des évaluations nationales

A ce jour, il y a 100 élèves inscrits à l'école.

Les élèves sont répartis de la manière suivante :

- 24 élèves en PS/MS/GS dans la classe de Martial Fernandez (+Annick) (7 PS + 13 MS + 4 GS)
- 27 élèves en GS/CP dans la classe de Maëlle Deglos-Opolczynski et Pauline Godefroid (15 GS + 12 CP)
- 24 élèves en CE1/CE2 dans la classe de Valérie Maréchal (13 CE1 + 11 CE2)
- 25 élèves en CM1/CM2 dans la classe de Claire Desvergez (13 CM1 + 12 CM2)

Les classes de PS/MS/GS et GS/CP décroissent afin que tous les élèves de GS bénéficient d'enseignements communs. Ces deux classes ne forment qu'un seul et même groupe dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le Réseau d'Aides : l'école dépend de l'antenne d'Ablis et bénéficie de l'aide du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour Enfants en Difficulté).

Des réunions s'organisent régulièrement pour parler des élèves en difficultés. Le RASED est composé de : Madame Valérie Riaud, psychologue scolaire et Madame Cendra Menagé, maître E (enseignante spécialisée à dominante pédagogique qui s'occupe des difficultés liées aux apprentissages). Il manque un maître G (à dominante rééducative).

Deux AVS sont également présentes dans l'école, dans la classe de PS/MS/GS et CM1/CM2. Il y a également l'intervention de psychomotricienne et d'ergothérapeute sur le temps scolaire.

Les résultats des évaluations nationales (CP-CE1) sont relativement satisfaisants. Pour les élèves en « difficultés », une aide personnelle leur est apportée en classe par leur enseignante. Il est toutefois à nuancer que certains élèves peuvent apparaître dans la catégorie « fragile » pour un exercice non fait ou quelques oublis. C'est pour cela que les résultats ont été étudiés au cas par cas et en équipe pour comprendre si les erreurs sont dues au manque de temps pour répondre aux questions ou s'il y a des difficultés (dans ce cas, l'enfant est pris en charge).

4. Le projet et la vie de l'école, festivités et évènements

Les projets :

- Médiathèque : les élèves de Martial, Valérie et de Maëlle iront à la bibliothèque toutes les 2 semaines le mardi, la classe de Claire une fois par mois le jeudi. Les élèves de PS-MS iront à 9h, les GS de Martial seront alors regroupés avec la classe de GS/CP de Maëlle et ils iront tous ensemble le mardi après-midi à 13h30. Les élèves de Valérie iront à 14h15 et Claire le jeudi à 14h une fois par mois selon un calendrier déjà établi.

- Les classes auront un moment musical avec Juliette Decelle le jeudi matin (une semaine sur deux) sur le thème des rythmes et percussions corporels pour les PS/MS/GS/CP et sur le thème d'Aragon/Elsa Triolet pour les CE1/CE2/CM1/CM2.

- Piscine : pour le moment, la piscine est en travaux, l'ouverture est prévue en janvier. Les élèves de CP, CE1 ou CE2 et CM2 devraient y aller à compter du mois de mars.

- La photo de classe (groupe-classe) aura lieu jeudi 21 octobre. Il est également proposé des photos individuelles et par fratrie (autorisation demandée individuellement)

- L'infirmière scolaire a procédé à un dépistage infirmier le 23 septembre pour les élèves de CE2. Comme l'an passé, l'école bénéficiera de l'intervention de l'infirmière dans certaines classes :

- Le 29 novembre en GS-CP : le sommeil (avec les GS de Martial)
- Le 17 février en CE1-CE2 : la fleur santé
- Le 12 mai en GS-CP : les dents (avec les GS de Martial)
- En juin en CM2 : la puberté (date à définir)

Une puéricultrice de la PMI sera présente au sein de l'école pour faire un bilan aux élèves de MS. L'infirmière scolaire procédera au dépistage infirmier des GS → les dates sont encore à définir.

- Une vente de chocolats aura lieu durant le mois de novembre ainsi qu'une vente de sapins organisée par les parents d'élèves (élus et anciens élus volontaires), ils seront normalement livrés début décembre.

- Les classes participeront à des rencontres sportives avec l'USEP :

→ Semaine du sport pour toutes les classes avec une journée spéciale le jeudi 30 septembre

→ CE1/CE2/CM1/CM2 : grande randonnée pédestre le 14 octobre au Perray en Yvelines (boucles de 10km et 14km)

→ PS/MS/GS/CP : le 12 avril 2022 à Dampierre pour des jeux collectifs

→ CE1/CE2/CM1/CM2 : entre le 12 et le 15 avril 2022 aux étangs de Hollande pour une course d'orientation

→ CM1/CM2 : la thèque à la Celle les Bordes (date à définir) ; le 14 avril 2022 à Bonnelles pour de l'ultimate

Les CE1/CE2 feront une sortie dans la nature le dernier vendredi après-midi de chaque mois.

Les CM1-CM2 vont passer leur « permis-rouler » en deux étapes : parcours et balade.

D'autres sorties fonction des projets et du protocole sanitaire en vigueur seront organisées dans l'année.

- Projet cour de récréation : végétaliser la cour (bacs à fleurs comme les carrés potagers des

GS/CP/CE1/CE2), peinture sur les murs avec M. Mollet (artiste voisin de l'école)

Les travaux :

Les enseignants interrogent la mairie sur les travaux prévus prochainement dans l'école.

Dans les sanitaires des filles, un siège de toilettes est fermé depuis quelques semaines. **A quel moment le système de chasse d'eau sera-t-il changé ?**

Concernant les coupures internet régulières dans les salles de classe de GS/CP et CE1/CE2, que pouvons-nous faire ?

Réponse de la Mairie : pas de travaux prévus pendant les vacances. Un devis est en cours pour les toilettes mais il faut repenser un projet plus global de réaménagement de l'école. Le chiffrage des travaux sera connu d'ici la fin de l'année, en novembre ou décembre. La Mairie s'engage à trouver une solution pour la ligne téléphonique qui est mauvaise et le wifi qui n'est pas constant dans deux classes (Maëlle et Valérie)

Le projet d'école :

Le projet d'école est en cours de rédaction. Voici les axes principaux sur lesquels l'équipe enseignante a décidé de travailler :

Axe 1 : des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages (français : amélioration du langage écrit et oral ; mathématiques : résolution de problèmes ; autre : régulation des émotions)

Axe 2 : des collectifs apprenants et engagés : mettre en place une dynamique d'équipe au sein du territoire à travers l'implication et la mobilisation des familles

Axe 3 : apprendre, s'épanouir, se transformer : amélioration de la coopération (actions via l'USEP, projet labellisation 2024 : 30 minutes de sport/jour)

Le plan de continuité pédagogique :

En cas de fermeture de classe pour cas Covid, les enseignants ont préparé un plan de continuité pédagogique.

Le document rempli en début d'année a permis de relever les besoins en outils informatiques des familles. Toutes les familles ont une connexion internet. Il y a des manques concernant les ordinateurs (tablettes ou téléphones) ou les imprimantes. Ces familles seront contactées si besoin. Le blog de l'école est en service et sera utilisé dès que nécessaire pour la continuité pédagogique.

Organisation de la semaine :

Conformément au Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10 du code de l'Education, peut faire l'objet d'une demande de dérogation pour être réparties sur quatre jours, ce qui est actuellement le cas pour l'ensemble des écoles de la circonscription de Chevreuse.

Les dérogations relatives à l'organisation du temps scolaire sont arrivées à échéance en cette rentrée de septembre 2021. Monsieur le Directeur Académique a fait parvenir un courrier aux maires du département des Yvelines pour les informer de la possibilité de renouveler cette demande pour une durée de 3 ans en respectant la procédure initialement définie.

Pour ce faire, le conseil d'école doit se prononcer sur cette organisation ainsi que le conseil municipal. La consultation a été effectuée en février 2021 (lors du second conseil d'école de l'année scolaire 2020-2021). Il n'est pas nécessaire de revenir sur la décision. La Directrice demande si cette décision peut être entérinée par le Conseil d'Ecole. Aucun membre du Conseil d'Ecole ne s'y oppose. La Directrice demande à Madame le Maire de bien vouloir l'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de faire remonter à la DSDEN, la décision de rester pour trois ans encore à quatre jours. Aucun représentant de parents d'élèves ne s'oppose à cela.

5. La sécurité, le PPMS

A l'heure actuelle, l'école se doit d'appliquer deux protocoles : le protocole sanitaire COVID (aération régulière des classes, lavage des mains, port du masque...) et le protocole vigipirate

« sécurité renforcée risque d'attentats ».

Les enfants, à partir du CP, portent le masque toute la journée sauf en extérieur. Ils se lavent les mains en arrivant le matin et le midi avant de rentrer en classe, avant et après chaque récréation. Les classes sont aérées pendant les temps de pause. Aucun parent ne peut rentrer dans l'école sans y avoir été autorisé par un enseignant, les rassemblements devant l'école sont toujours interdits.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté des établissements scolaires :

Ce plan a pour but de protéger les enfants contre les risques majeurs (tempête, inondation, glissements de terrain, fuites de gaz, transport de marchandises dangereuses ...). Si un PPMS est mis en place dans l'école, les enfants devront rester à l'école, vous ne pourrez pas venir les chercher car ils seront confinés jusqu'à la fin du PPMS. Le premier PPMS du 21 octobre est celui alerte attentat/intrusion : apprendre à se cacher ou à fuir en cas d'attaque. Tout comme nous faisons 3 exercices d'alerte incendie tous les ans, adultes et enfants doivent acquérir les bons réflexes.

Le second PPMS a habituellement lieu courant janvier (risques naturels)

6. Le bilan de la coopérative scolaire

L'organisme chargé de la gestion de la coopérative scolaire est l'USEP. L'adhésion a un coût mais l'école pourra se faire prêter du matériel sportif, aura accès à de nouvelles rencontres sportives et est assurée. L'appel aux dons pour la coopérative va se faire prochainement.

Il reste actuellement : 2714,71 €. A cette somme, il faudra retirer les cotisations pour l'USEP de 5,50€ par enfant.

7. Les réponses aux questions et remarques des parents

Préambule :

La nouvelle équipe de parents délégués tient à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique, du personnel périscolaire et la Mairie pour le bon déroulement de la rentrée malgré un protocole sanitaire encore en vigueur.

Questions :

A/ Est-il possible de mettre des filtres UV sur les fenêtres de la classe des CE1/CE2 ainsi que dans les autres classes qui en auraient besoin.

Lors de la réunion de rentrée certains parents d'élèves ont été surpris par la chaleur excessive dans la classe alors qu'elle a eu lieu en septembre (pas au plus chaud de l'été).

Réponse de la Mairie : les devis sont en cours, il faudra alors voter un budget au conseil municipal. La réflexion doit être poussée, à voir pour l'isolation.

Madame Maréchal précise qu'il fait très chaud lorsque le soleil tape sur les baies vitrées mais qu'il n'y a pas de déperdition de chaleur en hiver. Elle propose que soient fabriquées des persiennes extérieures qu'elle pourrait tirer lorsqu'il fait trop chaud.

B/ Un projet de haie pour la cour de récréation avait été évoqué à plusieurs reprises et devait être finalisé lors de l'automne passé, quand sera-t-il réalisé ? Est-il possible d'envisager des aménagements extérieurs ?

Réponse de la Mairie : aucune plantation de haie n'est prévue pour le moment.

Madame Allain précise que depuis juin 2020 c'est un projet qui devait aboutir et qui n'aboutit toujours pas (présente aux conseils d'école précédents). Elle propose de faire venir des artisans

afin d'avoir des devis pour la haie (paysagiste evryponthain) et pour la chaleur dans les salles de classe.

C/ Comment se déroulent les remplacements des enseignants, du personnel périscolaire et de l'ATSEM ?

Les enseignants sont remplacés par les TR (titulaires remplaçants). Depuis début octobre, c'est la DSDEN qui gère les remplacements à la place de la circonscription. En cas d'absence pour grève, dès 25% de grévistes dans l'école (soit un enseignant pour notre école), la mairie doit assurer un Service Minimum d'Accueil.

Réponse de la Mairie : concernant le personnel périscolaire et l'ATSEM, il n'y a pas de solution. Lorsque cela est possible, Ewelina remplace Annick. Des demandes sont régulièrement faites à Pôle Emploi pour avoir des « intérimaires » sur le temps périscolaire.

Pour les enseignants, l'absence d'Annick l'Atsem est très problématique. Cela remet en cause le fonctionnement de deux classes, Maëlle s'occupant des élèves filles aux sanitaires pendant que Martial s'occupe des élèves garçons. Ces deux classes rassemblent 51 élèves qui sont peu ou pas autonomes. Le problème se pose également en classe car il faut repenser toute la préparation de la journée ou des journées d'absence (moins d'ateliers dirigés, sieste, passages aux toilettes, etc...)

D/ Pour les classes de PS/MS/GS et GS/CP y-a-t-il des sorties de prévues comme une balade en forêt ou nettoyons la nature ?

Les classes de Martial et Maëlle feront une promenade en forêt en fin d'année. En début d'année, ce n'est pas chose aisée.

E/ Un changement d'organisation a été effectué au niveau de la cantine, pour quelle raison et quel est le bilan après ces quelques semaines ?

Réponse de la Mairie : il n'était pas facile d'avoir autant de petits enfants sur le premier service, il a donc été décidé de modifier les deux services de cantine.

Les représentants de parents d'élèves proposent de prolonger la pause méridienne en commençant un quart d'heure plus tôt le matin car les enfants du deuxième service n'ont pas le temps de manger correctement. Les enseignants feront une consultation dans l'année en demandant à chaque famille de voter pour l'horaire qui leur convient le mieux : 8h45 ou 9h. La demande de modification d'horaires se fera ou pas en fonction de la majorité.

Concernant le brassage à la cantine, les enseignants ont rappelé que si un cas covid apparaît dans l'école, la classe de l'enfant malade ferme. Les classes de Martial et Maëlle ne forment qu'un groupe car ils ont un niveau commun (GS). Or là, les élèves de PS/MS/GS sont mélangés aux élèves de CM1/CM2, les élèves de GS/CP sont mélangés aux élèves de CE1/CE2 donc tous les enfants sont brassés à un moment ou à un autre. Il faut continuer à être vigilant et à respecter le protocole sanitaire en vigueur.

F/ Chaque année le nombre d'élèves scolarisé est en croissance exponentielle. Serait-il possible de renforcer le personnel communal par l'embauche d'un contrat en alternance ou un service civique ?

Réponse de la Mairie : des demandes sont faites à Pôle Emploi, il n'y a pas de candidats.

G/ Existe-t-il un projet pour couvrir la cour ? Si ce n'est pas le cas ce projet peut-il être envisagé afin de protéger les enfants de la chaleur, de la pluie, de la neige ? Ainsi la cour pourrait être utilisée par tous les temps.

Réponse de la Mairie : le projet est en cours d'élaboration. Des tables vont être installées dans la cour de récréation pour le temps périscolaire. Il faut penser le projet dans sa globalité. En cas de pluie, il est possible que les enfants aillent dans la salle polyvalente sur le temps méridien.

Madame la Directrice souligne que les tables qui vont être installées dans la cour de récréation doivent respecter certaines normes et qu'il n'est pas possible d'installer celles prévues car elles ont des coins qui peuvent blesser et les enfants peuvent passer leurs mains/doigts dans les rainures. Il serait également préférable que ce genre de décisions soit pris de manière collégiale (Mairie/Ecole/Représentants de parents d'élèves)

Madame Allain propose un projet modulaire et va demander un devis qu'elle proposera à la Mairie.

H/ Des bonbons sont régulièrement distribués à la cantine et à la garderie, parfois en classe quelles sont les conditions de distribution ? Certains parents alertent sur le fait que trop de bonbons surtout sur le temps de cantine ne soit pas très équilibré.

En classe, des bonbons peuvent être distribués à l'occasion des anniversaires ce qui reste très rare et organisé.

Réponse de la Mairie : il va être demandé aux agents de ne plus distribuer de bonbons sur le temps périscolaire.

Les représentants de parents d'élèves soulignent que ce n'est pas très juste de récompenser les enfants sages et que les critères sont subjectifs.

I/ Quel est le programme/planning à la garderie, certains parents s'étonnent que les enfants ne soient pas plus dehors quand le temps le permet.

Réponse de la Mairie : il n'y a pas de programme à proprement parlé pour la garderie, les enfants sortent lorsqu'ils ont fini leur goûter et que le temps le permet. Ils font des activités soit en intérieur, soit en extérieur.

J/ Quel est le budget alloué à l'école par la mairie ?

Réponse de la Mairie : le budget 2021 pour l'école est de 3500€ tout compris.

Monsieur Gomes fait remarquer que le budget est minime et a été beaucoup impacté au détriment des enfants.

Madame Amaral demande à Madame la Directrice un budget détaillé pour l'année 2022.

La Directrice explique que c'est impossible de fournir un budget détaillé car les projets départementaux et de la circonscription arrivent dans le meilleur des cas à la fin du mois de juin pour l'année scolaire suivante. Il est cependant possible de proposer un montant global pour les sorties, le transport, le petit matériel, les meubles, les fournitures scolaires. Elle attend les lignes budgétaires pour 2022.

K/ Projets portés par les parents délégués souhaités pour l'année scolaire 2021-2022

- Vente de sapins le premier vendredi de décembre (ouverture d'une vente à l'ensemble des

habitants ?)

- Peinture des murs de l'école par les enfants avec Monsieur Pascal Mollet
- Les parents d'élèves pourraient une fois par mois ou une fois par trimestre si le protocole sanitaire le permet tenir un stand pour vendre des gâteaux sur le marché des saveurs
- Un projet pour le téléthon pourrait-il être mis en place ?
- Serait-il possible de végétaliser la cour (projet déjà abordé l'an passé) ?

D'autres projets pourront être proposés tout au long de l'année.

La séance est levée à : 21h10

Secrétaire de séance : Martial Fernandez



Présidente du Conseil d'école : Maëlle Deglos-Opolczynski

